



CAP TSEEAC Avancement et questions diverses

Félicitations à tous les promus !!!!

Avancement au grade Principal

AIT EL MAHJOUR	Lahouceine
AQUILEIO	Stéphane
BARON	David
BAYLES-LORETTI	Matthieu
BELSON	Lélita
BELUS	Aurélié
BLUTEAU	Denis
BONGRAIN	Geoffrey
BORREL	Julien
BRUNELLIERE	Jean-Michel
CHASLE	Claire
CHAVET	Xavier
COLLARDEAU	Cédric
DAIGNAN	Olivier
DAUZAT	Lise
DIJOUX	Marine
DOPAGNE	Olivier
DUBURG	Alain
DUCHENE	Christophe
EMEILLAT	Sébastien
ESTADIEU	Lorine
FIANCET	Bruno
FIX	Céline
GAMIETTE	Didier
GARNIER	Damien
GOUPIL	Anne
GUEGANTON	Christophe
JEAN-BAPTISTE	David
JEAN-PIERRE	Stéphanie

JOLY	Hervé
KARGER	Olivier
LALANNE	Dominique
LAPLANE	Julien
LE GALL	Benjamin
LE ROY	Christophe
LEBON	Armand
MARIE	Xavier-François
MARTINI	Luc
MELLOUET	Martial
MICHEL	Solène
MIROUZE	Jean
MORIERE	Julien
OBSER	Bernard
PERRIER	David
RAKOTOSIHANAKA	Aina
RENIER	Guilhem
RENJARD	Hélène
RETY	Bénédicte
RICHARD	Guillaume
RIQUIER	Judicaël
ROY	Paulin
SALESSE-MOREAU	Aurélié
SAUTER	Servane
SCHNEIDER	Laurence
SI ABDALLAH	Azzeddine
SOUQUET	Laurent
SPITERI	Christophe
STAMP	Michael
VANONI	Basile
WEISS	Olivier



Avancement au grade Exceptionnel

AUGY	Olivier
BARCET	Stéphane
BERTONE	Isabelle
BOLLARD	Jacques
BONNIN	Dominique
BOUSQUET	Bernard
BROCARD	Claude
BULCIAGHY	Philippe
CANONICI	Alain
CARRE	Yann
CATALAN	Robert
CHABENIUK	Michaël
COMBECAVE	Jean-Marc
DAL MASO	Léon
DURGEAT	Philippe
DURLEWANGER	Hubert
EVARD	Patrice
FARNOS	Jean-Philippe
FAUDEMÉR	Alexandre
GALLARD	Didier
HECKLY	Jean-Philippe

HERVELIN	Frédéric
JAKOBS	Pascal
JEGOU	Pascale
JOLIBERT	Jean-Luc
LE GALL	Jacques
LIQUET	Hélène
MOROT	Thierry
NOUVEL	Sophie
PERRIN	Jacques
PEYRO	Charles
PLANCHON	Frédéric
PREVOT	Bernard
RENOUD-GRAPPIN	Jacques
RICHARD	Pierre
ROCHAT	Pierre
SIRBEN	Wilfried
STRANGI	Vincent
TALAVERA	Bruno
TECLES	Nicolas
THOMAS	Franck
TOURMEZ	Eric

Questions diverses

Postes à recouvrement

FO est favorable à la pérennisation des possibilités et du mode de recouvrement aujourd'hui en vigueur. L'ouverture des postes en recouvrement de corps permet de reconnaître les compétences et les profils particuliers des uns et des autres. Le recouvrement permet également de régler au mieux des situations de manque ou des évolutions d'organisation.

Les possibilités sont aujourd'hui parfaitement définies pour les TSEEAC, IEEAC, IESSA, ICNA et Ouvriers d'Etat. Le recouvrement entre corps techniques et administratifs n'a jamais été discuté, tout au moins au niveau des TSEEAC. Au fil des années les filières surveillance Licences PN, Sécurité et Environnement se sont largement ouvertes aux personnels administratifs.

FO a posé la question car nous sommes favorables à cette pratique qui permet de maintenir ces filières métiers au sein de la DGAC et ouvre de nouvelles perspectives aux administratifs. Le sujet mérite la même discussion que celle qui a abouti à formaliser le recouvrement entre corps techniques et ce sera le premier pas vers une juste reconnaissance pour les personnels affectés sur ces postes.

Détachement/Intégration des TSDD dans le corps des TSEEAC

Prochaine CAP exceptionnelle pour l'examen des demandes le 09 juillet 2013.

FO a demandé à l'administration de clarifier son courrier ayant pour objet les modalités d'intégration dans le corps des TSEEAC et le passage des qualifications statutaires.

- Après décision rendue en CAP, les TSDD sont détachés pour une période de 4 ans au cours de laquelle ils devront remplir les conditions statutaires nécessaires à leur intégration dans le grade équivalent du corps des TSEEAC à l'issue du détachement, faute de quoi ils seront reversés dans leur corps d'origine.
- Les agents ayant été retenus en juillet 2011 et juillet 2012 auront jusqu'au 31/12/2016 pour obtenir les 1^{ère} et/ou 2^{ème} qualifications statutaires nécessaires à l'intégration. (1 an « de plus » pour les 2011 car les décisions ont tardé à venir de la Fonction Publique et l'inscription aux examens n'a pu être possible la 1^{ère} année).

Contractuels

FO a demandé que la CAP TSEEAC soit informée des candidatures (peu fréquentes) d'agents contractuels sur des postes TSEEAC. La CAP TSEEAC n'a pas autorité pour prendre les décisions concernant ces personnels mais le débat peu permettre de dégager des solutions profitables à toutes les parties. Cette pratique est en vigueur depuis des années et nous ne souhaitons pas la voir abandonnée. Pour mémoire FO a inclus un volet mobilité des contractuels dans ses demandes protocolaires.

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

Contacts FO CAP TSEEAC :

Thierry Morot SNA/S - Marion Bridet CDG - Stéphane Donzeau SNA/OI - Stéphane Drothière SNA/O

